

Consultation Générale du 24 novembre 2005

POUR L'ENSEIGNEMENT MARITIME, D'AUTRES CHOIX SONT POSSIBLES !

Le 24 novembre, vous êtes appelés à renouveler vos représentants dans les Comités Techniques Paritaires (CTP) auprès des DRAM, où rappelons-le, les questions éducatives propres à l'enseignement maritime tiennent hélas une place insignifiante. L'absence d'un CTP central et de CTP régionaux spécifiques à l'enseignement pénalise d'ailleurs lourdement l'enseignement maritime, en le privant de toute vision éducative prospective et en le condamnant à une simple gestion administrative des établissements. Depuis l'entrée de l'enseignement maritime dans le champ du service public, le SNETAP-FSU n'a eu de cesse lors des audiences qu'il a

conduites avec les directeurs successifs de la Direction des Affaires Maritimes de dénoncer cette carence et de plaider pour la création de CTP spécifiques à l'Enseignement. **A ce sujet, nous nous félicitons aujourd'hui de constater que cette revendication que nous portons depuis 2002 ne soit plus considérée aujourd'hui au Ministère de l'Equipement comme irréaliste** et que la majorité d'entre vous la partage, comme en témoignent les résultats de l'enquête que nous avons conduite auprès de l'ensemble des personnels des LPM en juin dernier.

Depuis octobre 2002, nous avons œuvré concrètement pour la défense des personnels et de leurs droits en exigeant :

- **une stricte parité** dans la définition des obligations de service entre personnels du Ministère de l'Agriculture et ceux du Ministère de l'Equipement aussi bien pour les enseignants et les CPE que pour les ATOSS.
- **l'harmonisation des primes** entre les personnels ATOSS relevant des services déconcentrés et ceux relevant de l'enseignement.
- **l'ouverture de postes aux concours** pour accélérer la titularisation des contractuels qui souhaitaient intégrer la Fonction Publique
- **le repositionnement des OEA surveillants et des agents de ferme dans le corps des TEPETA** (Vie Scolaire et Technicien de Labo)
- **une réelle mobilité entre les ministères de l'Equipement et de l'Agriculture** pour les personnels pouvant y prétendre
- **la création de poste d'infirmières et de documentalistes dans tous les LPM** dans le cadre d'une gestion concertée avec le Ministère de l'Agriculture
- **le respect du droit à la formation continue** de tous les personnels
- **le respect dans l'exercice des droits syndicaux**

Nos interventions pour vous défendre

Les multiples interventions du SNETAP auprès de la DGER (Direction Générale de L'Enseignement et de la Recherche) et de la DGA (Direction Générale de l'Administration) au Ministère de l'Agriculture et auprès de la DAM (Direction des Affaires Maritimes) **ont permis de résoudre certaines difficultés posées par le passage en gestion des personnels au Ministère de l'Agriculture.** Nous avons par exemple obtenu la régularisation du paiement de l'ISOE (part fixe et part mobile) pour les enseignants mais aussi que soient réellement prises en compte les minorations de service (coordination de filière, première chaire...) dans le calcul des fiches de service. Nous

avons plaidé avec succès auprès des services de l'Inspection et de la DAM la cause de plusieurs collègues qui n'avaient pas fait l'objet d'une évaluation ou d'une notation objective. Nous avons aussi obtenu que les retards constatés dans la campagne de notation des agents pour l'année 2004-2005 soient résorbés afin que les personnels promouvables aux CAP de décembre 2004 ne soient pas pénalisés dans leur avancement. Nous sommes aussi intervenus à plusieurs reprises pour exiger le strict respect des droits syndicaux. Enfin, la mobilité entre les ministères de l'Equipement et de l'Agriculture est désormais une réalité depuis la rentrée scolaire 2005.

Dans les CAP (Commissions Administratives Paritaires) des PLPA, des CPE, des OEA, des OP et des MO, le SNETAP-FSU, qui dispose de la majorité ou de la totalité des sièges, met à votre service ses compétences, son savoir-faire et le poids que lui donne sa représentativité pour défendre vos droits concernant le déroulement de votre carrière (reclassement, avancement, mutation, promotion, notation...). Des collègues des Lycées Maritimes siègent dans ces CAP au titre d'experts.

En votant le 24 novembre 2005 pour le SNETAP-FSU, vous nous aiderez à mieux vous défendre !

Refuser l'affaiblissement du service public d'éducation

Ces succès obtenus par notre organisation syndicale ne nous font pas pour autant oublier le chemin qui reste à parcourir. Certains dossiers que nous avons portés au Ministère de l'Équipement n'ont toujours pas trouvé de réponse aujourd'hui. Le maintien des surveillants et des agents de ferme dans le corps des OEA devient d'autant plus inacceptable que ces personnels risquent d'être enfermés dans un corps en voie d'extinction dès que le transfert des TOS aux collectivités territoriales sera effectif. L'absence d'ambition éducative pour notre pays, qu'illustre tristement la nouvelle loi d'orientation pour l'École (dite Loi Fillon), et les suppressions massives d'emplois dans le service public d'éducation depuis 2003 aggravent considérablement les conditions d'exercice de nos métiers et portent gravement atteinte à la qualité des enseignements dispensés. **La mise en place à moyens constants des nouveaux Bac Pro « Electromécanicien Marine » et « Conduite et Gestion des entreprises de pêche » est à ce titre révélatrice de cette politique de désengagement éducatif et de mépris pour**

les personnels qui œuvrent chaque jour dans les établissements : multiplication des heures supplémentaires imposées, accompagnement (en termes d'information et de formation) à la mise en œuvre de ces nouveaux référentiels jugé dérisoire par les enseignants eux-mêmes... **Et c'est cette même politique gestionnaire qui conduit à sacrifier le droit des personnels à la formation continue** : comment pourrions-nous accepter que de nouveaux référentiels de formation (BEP Pêche/Pont) ou de nouveaux modes d'évaluation (CAP Matelot) entrent en application sans qu'aucune formation ne soit programmée pour les enseignants qui devront les mettre en œuvre ? Enfin, à la suite du jugement rendu récemment par le tribunal de Nevers sur la responsabilité d'un chef d'établissement d'enseignement agricole et d'un enseignant coordonnateur (à la suite d'un accident survenu à un élève en stage sur une exploitation), cette question de la responsabilité des personnels et des textes réglementaires qui l'encadrent doit être examinée très rapidement dans l'Enseignement Maritime.

Construire l'avenir en développant de nouvelles synergies

Le SNETAP-FSU condamne par ailleurs le choix « politique » du précédent secrétaire d'État à l'Équipement, François Goulard. En réaffirmant brutalement en juillet 2004 la tutelle de son ministère sur l'Enseignement Maritime et en fermant la porte à tout rapprochement avec l'Enseignement Agricole Public, il prive nos secteurs d'enseignement des précieuses synergies qui auraient pu s'opérer entre les 2 ministères en termes de ressources administratives, humaines et pédagogiques. **De telles synergies permettraient par exemple de doter les lycées maritimes d'infirmières ou de professeurs documentalistes** (alors qu'il n'y en a pas aujourd'hui), **ou d'étendre le bénéfice de la formation continue aux enseignants des disciplines générales des**

lycées maritimes qui se voient privés, faute de crédits, de toute possibilité de formation continue. Cette décision du Secrétaire d'État, dont les motifs n'ont jamais été énoncés clairement, est en contradiction flagrante avec les discours politiques qui prônent une plus grande « efficacité » des services de l'État. Elle est également irréaliste : **comment imaginer que l'Enseignement Maritime, compte tenu du faible nombre d'effectifs scolarisés, puisse encore croire à son avenir** alors que les politiques mises en œuvre aujourd'hui visent à amoindrir le rôle de l'État dans le système éducatif et à affaiblir considérablement l'enseignement professionnel sous statut scolaire ?

Défendre d'autres choix pour l'Enseignement Maritime et ses personnels

Avec la FSU (première fédération dans l'éducation, la recherche, la culture... et première fédération dans la fonction publique d'État), **le SNETAP fait d'autres choix pour l'École et pour l'enseignement professionnel.** Alors que les politiques mises en œuvre aujourd'hui renoncent clairement à toute ambition éducative pour notre pays et organisent avec cynisme le tri social des élèves, nous continuons de faire le pari de l'intelligence et de l'avenir, le pari de l'élévation des qualifications pour tous, le pari d'une école ouverte, généreuse et solidaire. Contre la volonté affichée d'affaiblir l'enseignement professionnel sous statut scolaire (en réduisant la carte des formations ouvertes et en développant l'apprentissage patronal) et de le soumettre aux besoins économiques immédiats des territoires et des branches professionnelles, **nous continuons de défendre un enseignement professionnel exigeant, ouvert sur le monde qui l'entoure, qui offre des parcours diversifiés**

pour favoriser la réussite des élèves et contribuer non seulement à leur garantir une bonne insertion professionnelle mais aussi leur insertion sociale et citoyenne. Contre la dégradation constante des conditions de travail des personnels dans les établissements scolaires (postes supprimés, remplacements non assurés faute de crédits, développement de la précarité avec les nouveaux contrats aidés, obligation faite aux enseignants de remplacer les absences de courte durée de leurs collègues – imposé par un décret de la nouvelle loi d'orientation – renforcement des hiérarchies intermédiaires et banalisation de la note au mérite qui met les personnels en concurrence, privation de formation continue...), **le SNETAP défend l'urgence de revaloriser nos métiers et d'améliorer les conditions de leur exercice, de renforcer les solidarités collectives et la cohésion des communautés éducatives.**

**Le 24 novembre 2005, faites avec nous un autre choix pour l'Enseignement Maritime que celui de l'affaiblissement et du déclin
VOTEZ et FAITES VOTER pour le SNETAP-FSU !**